

North African Economic Board
Division of Public Welfare and Relief
Refugee Section

Casablanca, le 15 aout 1943

Commandant Kerdauid,
Chef du Secretariat Permanent de la
Defense Nationale du Maroc,
Cabinet du Resident General,
Rabat.

Commandant,

Re: Luigi GIARDINA

Nous portons par la presente le cas de l'interesse a votre attention,
en vous demandant de bien vouloir le soumettre a la Commission de Criblage.

Le fils de l'interesse, Frank Giardina, 75, Boulevard de Lorraine,
Casablanca, nous a apporte un certificat d'identite et d'enregistrement
(Certificate of Identity and Registration), delivre par Mr. Russell M.
Brooks, Consul des Etats Unis d'Amerique, Casablanca, en date du 13 aout
1943, qui declare que Frank et Anna Giardina, enfants de l'interesse,
sont citoyens Americains.

Nous basant sur ce fait et pensant que, en accord avec les conditions
techniques precedemment en vigueur prevues pour les liberations de resor-
tissants de l'Axe, ces derniers, consideres comme non dangereux du point
de vue militaire, ont ete liberes, nous croyons que le cas de l'interesse
merite d'etre pris en consideration.

Nous vous serions tres obliges de bien vouloir nous aviser quand une
decision concernant ce cas aura ete prise par la Commission de Criblage.

Veillez agreer, Commandant, l'expression de nos sentiments tres
distingues.

Kendall G. Kimberland,
Refugee Section.